



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0800

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Programmation complémentaire - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès du FIPD

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0800**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Programmation complémentaire - Individualisation d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès du FIPD**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la délibération n° 2009-0577 du conseil de Communauté du 9 mars 2009 relative au versement anticipé des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2008 ayant pour objet de soutenir la relance de l'activité économique.

Depuis plusieurs années, le centre d'échanges de Lyon-Perrache, bâtiment à forte présence architecturale ouvert en 1976, a fait l'objet de nombreuses réflexions :

- il s'inscrit dans un quartier en pleine mutation (projet Confluence au sud, projet des berges du Rhône au nord),
- il a été très novateur pour son époque en rassemblant divers modes de transports, en associant des services de proximité (majoritairement des commerces) et en s'intégrant dans un quartier centre-ville,
- il présente un certain nombre de dysfonctionnements : une activité commerciale insatisfaisante pour les usagers, un environnement qui renforce le "sentiment d'insécurité" dans un espace pourtant dit l'un des plus sûrs de l'agglomération, une structure piétonnière très mal agencée (cheminements transverses) et des infrastructures vétustes à renouveler.

Un certain nombre de préconisations visant la requalification de ce bâtiment ont été faites à l'issue d'études. Sur cette base, il a été décidé d'allouer en 2009 une enveloppe financière exceptionnelle de 3 M€ à des actions de requalification du site, rapides dans leur mise en œuvre et répondant plus particulièrement aux attentes des usagers et des habitants de proximité.

Compte tenu de l'imbrication du bâtiment avec la gare SNCF de Lyon-Perrache, le directeur de la SNCF s'est engagé en parallèle à conduire des actions dans le prolongement et en cohérence de celles réalisées par la Communauté urbaine.

Il est prévu de travailler sur la liaison Carnot-SNCF par le niveau 2, liaison qui enregistre les plus forts flux piétonniers : environ 60 000 passages par jour. Sont concernés :

- les sols extérieurs en pierre de la place Carnot,
- la toiture et les sols de l'entrée Carnot,
- le niveau 2 du bâtiment en termes de sols, plafonds et éclairage,
- la passerelle de liaison entre le bâtiment et la gare (sol, charpente, toiture et éclairage),
- la réalisation d'une installation de vidéo protection en partenariat avec les services de la sécurité civile.

Sur ces espaces, les matériaux des sols et plafonds datent de la construction. Les sols sont devenus poreux, difficiles à nettoyer malgré des prestations journalières importantes. Les joints de carrelage se sont creusés avec le temps. Les plafonds dans les zones de plus de 5 mètres de haut sont noircis ; utilisés comme lieu de cachettes dans les zones plus basses, ils ont été largement vandalisés.

Tous les matériaux sont vieillissants et concourent à donner une image négative du bâtiment.

Le programme des travaux à réaliser par des entreprises prestataires de la Communauté urbaine est présenté ci-après par nature des travaux :

Libellé	Dépenses (TTC)	Recettes
le remplacement des sols extérieurs place Carnot (environ 1 500 mètres carrés au sol et 500 mètres linéaires en parois verticales recouvrant les bassins et leurs abords)	800 000 €	
la reprise des plafonds (4 500 mètres carrés de plafonds toutes hauteurs sont à refaire dont 3 000 mètres carrés situés à 7,50 mètres de hauteur)	600 000 €	
le remplacement de l'éclairage (achat de luminaires)	130 000 €	
les sols carrelés (5 100 mètres carrés de sols à réaliser)	500 000 €	
la requalification de la passerelle mail piétons niveau 2 (sol, charpente, toiture et éclairage)	600 000 €	
l'installation d'un réseau de vidéo protection	550 000 €	180 000 € financement FIPD moyen 33 %
	3 180 000 €	180 000 €
Charge nette		3 000 000 €

Le réseau de vidéo actuel est devenu obsolète. Dans le contexte de prévention de la délinquance, ce projet devrait faire l'objet d'une participation au titre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD), conformément à la réglementation en vigueur (loi du 5 mars 2007, notamment son article 5 et les circulaires d'application). L'emploi du FIPD doit poursuivre un certain nombre d'objectifs auxquels le projet d'installation d'un réseau de vidéo protection au centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) devrait répondre. Il est donc prévu de travailler sur ce projet avec des personnels du bureau de la prévention situationnelle.

Le financement attendu pourrait être de 20 à 50 % de la dépense, soit entre 110 et 275 000 €.

Ce projet sera également vu avec la ville de Lyon dans le cadre du contrat local de sécurité.

Des panneaux d'information du public sur les travaux à venir et en cours seront mis en place ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux complémentaires en 2009 pour le centre d'échanges de Lyon-Perrache.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès du préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, une subvention d'équipement au titre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance pour la rénovation et l'extension de l'installation de vidéo protection,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 assurer le fonctionnement des services du Grand Lyon, sur l'opération individualisée n° 1999 Lyon 2° - centre d'échanges de Lyon-Perrache - programme complémentaire 2009 pour un montant total de 3 180 000 € TTC en dépenses et 180 000 € en recettes à la charge du budget principal de la Communauté urbaine.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte réglementaire correspondant - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.